

PROXIMITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Le thème Proximité et inclusion sociale réfère à l'approche territoriale, aux services gouvernementaux, à la participation et à l'inclusion sociale, à la justice, aux changements climatiques et à la transition énergétique. Vous pouvez choisir de répondre à l'une ou à plusieurs des questions qui vous sont posées. Vous pouvez répondre directement dans le questionnaire et utiliser le nombre de pages dont vous avez besoin.

Une fois le questionnaire rempli, merci de nous le transmettre en format Word à l'adresse suivante : plp4@mtess.gouv.qc.ca.

Nous vous invitons aussi à considérer certains éléments lors de votre réflexion :

- Les buts et les orientations de la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#).
- Les réalités vécues par les femmes et les hommes ou par les groupes surreprésentés dans la population en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, soit l'[ADS⁺](#).
- Le caractère égalitaire, durable et favorable à la santé des propositions.
- Les différents niveaux d'intervention : local, régional et national.
- Le développement des connaissances (recherche, statistiques et évaluation).
- L'approche intersectorielle dans la définition des problèmes et la recherche de solutions.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Votre opinion est importante.

Identifiez l'organisme ou la municipalité que vous représentez*.

Société québécoise de la déficience intellectuelle

* L'identification des citoyennes et des citoyens qui souhaitent remplir les questionnaires n'est pas requise.

Approche territoriale

« Les régions ont des atouts, des ressources, une énergie, un "génie" propre à mobiliser pour faire du Québec une mosaïque territoriale dont chaque composante contribuera au dynamisme et à la prospérité de la province dans sa globalité »¹.

Afin d'atteindre le plein épanouissement de la société québécoise, le gouvernement du Québec se dote de programmes et de mesures modulés selon différents paliers d'intervention territoriale, soit locaux, régionaux ou nationaux. Ces programmes visent à répondre aux différents problèmes de société.

Cette volonté de moduler les interventions en fonction de la réalité et des défis des régions s'est incarnée spécifiquement dans la mesure des Alliances pour la solidarité, mise en œuvre dans le cadre des deux derniers plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De façon à en maximiser les résultats ou à compléter leurs interventions au bénéfice des personnes en situation de pauvreté sur l'ensemble du territoire québécois, de nouvelles mesures pourraient être requises.

Quelques statistiques

- En 2019, la distribution des taux de faible revenu² après impôt de l'ensemble des familles selon les régions administratives a révélé certaines disparités.
- Les régions avec les plus fortes concentrations de familles en situation de faible revenu par rapport à leur population sont le Nord-du-Québec (18,4 % des familles de la région) et Montréal (15,5 % des familles de la région). La région avec le moins de familles à faible revenu par rapport à sa population est Chaudière-Appalaches (5,3 % des familles de la région)³.

QUESTIONS RELATIVES À L'APPROCHE TERRITORIALE

Question 1

Selon vous, quelles sont les difficultés que vivent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans votre entourage ou municipalité, ou au niveau régional?

- Au niveau provincial, il y a de graves problèmes dans l'accès aux services et dans les disparités de services qui existent. Ces disparités menacent l'égalité entre les citoyens, citoyennes et font en sorte de créer des problèmes dans la constance des services reçus. Le gouvernement du Québec doit s'assurer que les services publics soient constants d'une région à une autre.

Question 2

Quelles sont les pistes d'action ou les solutions en matière d'interventions territoriales qui pourraient améliorer les conditions de vie de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sur l'ensemble du territoire?

- Le gouvernement du Québec doit travailler avec les organisations de la société civile afin de mieux s'assurer que les besoins locaux sont entendus, tout en garantissant une base de services stable et comparable entre les régions, et ce pour tous les ministères et organismes.

Question 3

Quelles autres remarques pourriez-vous faire en lien avec les enjeux de décentralisation ou de concertation quand il est question de soutenir les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale?

- La déconcentration et la décentralisation doivent passer par une gestion de proximité, avec une gouvernance locale, collective et inclusive. Il est important de respecter le principe du "rien sur nous, sans nous".

Question 4

Avez-vous constaté ou pensez-vous que certains groupes de la population vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont plus touchés que d'autres groupes vivant

la même situation et font face à des obstacles plus importants en matière d'intervention territoriale?

- Les personnes en situation de handicap desservies par les CIUSSS doivent avoir accès aux mêmes services d'un CIUSSS à l'autre.
- Les services psychosociaux sont notamment importants, tout comme les services qui peuvent favoriser la participation sociale comme le Chèque emploi-service.

Services gouvernementaux

Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale peuvent éprouver des difficultés pour accéder aux programmes et aux services gouvernementaux. Plusieurs d'entre elles se découragent devant la complexité des démarches administratives pour demander de l'aide ou pour accéder aux programmes financiers et aux crédits fiscaux auxquels elles ont droit.

Le non-recours signifie qu'on ne demande pas l'aide dont on a besoin et à laquelle on a droit. Le manque d'informations sur les programmes et les services offerts, la difficulté à les comprendre, les délais de traitement et les modes de communication font partie des principales difficultés rencontrées (ex. : accès aux technologies numériques)⁴.

Bien souvent, les personnes en situation de pauvreté expriment le besoin d'être accompagnées pour accéder aux programmes et aux services gouvernementaux⁵.

Quelques statistiques

- Les obstacles auxquels les personnes à faible revenu sont confrontées sont notamment un niveau d'alphabétisation insuffisant, l'éloignement des bureaux gouvernementaux, un trop grand nombre de formulaires à remplir, la réticence à divulguer des renseignements personnels et l'absence de compte bancaire⁶.
- La pandémie a mis en lumière les inégalités numériques des personnes en situation de pauvreté, le revenu étant le facteur ayant le plus d'impact sur l'accès à Internet⁷ :
 - En 2020, 12 % des ménages québécois ayant un revenu annuel inférieur à 20 000 \$ n'avaient pas de connexion Internet⁸.
 - Les ménages à faible revenu sont également moins bien équipés en appareils technologiques et ceux qu'ils possèdent sont de moins bonne qualité⁹.

QUESTIONS RELATIVES AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Question 1

Selon vous, quelles sont les difficultés que vivent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale par rapport à l'accès aux services gouvernementaux?

- L'accès peut être difficile parce que les informations ne sont pas nécessairement accessibles aux personnes ayant des niveaux de littératie limités. Il manque notamment de matériel en langage clair pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Il est nécessaire de garder des façons d'accès aux services qui ne passent pas par Internet, notamment afin de favoriser l'accès aux personnes n'ayant pas une littératie numérique avancée.
- Particulièrement pour le cas des régimes d'aide financière de dernier recours, il est fondamental de sortir de la perspective et de l'approche punitive pour miser sur l'accompagnement.
- Les communications gouvernementales doivent être plus faciles à comprendre, surtout lorsqu'il s'agit d'accès aux services, de décisions rendues par les ministères et organismes ou encore de questions financières.
- Il faut simplifier les démarches d'admission et d'accès aux programmes du gouvernement du Québec, notamment pour les personnes en situation de handicap et pour les familles ayant des enfants à besoins particuliers.

Question 2

Quelles sont les pistes d'action ou les solutions qui pourraient améliorer l'accès aux services gouvernementaux des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale?

- Le gouvernement du Québec devrait adopter des standards d'accessibilité plus rigoureux, incluant l'obligation de créer du matériel accessible pour les personnes ayant des niveaux de littératie faible.
- Le gouvernement du Québec devrait d'assurer que les formulaires, dépliants, informations sur les programmes, etc. soient disponibles en version papier, ainsi que de conserver des points d'accès physiques et téléphoniques auprès desquels les personnes peuvent poser des questions.

- Le gouvernement du Québec doit miser sur l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, plutôt que sur l'approche punitive et généralement improductive qu'il utilise actuellement.
- Le gouvernement du Québec doit miser sur une communication plus claire, moins juridique et moins administrative afin de favoriser la compréhension des informations transmises. L'utilisation d'outils de vulgarisation est recommandée.
- Le gouvernement du Québec doit continuer ses efforts de simplification des démarches administratives afin de réduire les obstacles administratifs à l'accès aux services.

Question 3

Quelles autres remarques pourriez-vous faire en lien avec l'accès aux services gouvernementaux quand il est question de soutenir les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale?

- Le gouvernement du Québec a fait des progrès notables avec le rapatriement des contenus sur le site Quebec.ca, cela dit il faut s'assurer que les contenus soient faciles à trouver et soient à jour.
- Des contenus en diverses langues sont disponibles pour les personnes allophones et pouvant vivre dans la pauvreté.
- Des outils spécifiques doivent être développés pour les personnes réfugiées ou migrantes en situation de pauvreté.
- Des contenus en langage clair et simplifié doivent être disponibles.

Question 4

Avez-vous constaté ou pensez-vous que certains groupes de la population vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont plus touchés que d'autres groupes vivant la même situation et font face à des obstacles plus importants au regard de l'accès aux services gouvernementaux?

- Les obstacles à l'accès aux services pour certaines personnes en situation de handicap sont grands et la démarche de simplification de l'accès aux services ne semble pas porter fruit pour le moment.
- Les obstacles structurels sont grands pour les personnes à l'intersection de plusieurs facteurs d'identité se cumulant (race, identité sexuelle, genre, statut d'immigration, handicap, etc.).
- Les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille doivent souvent naviguer dans plusieurs systèmes parallèles qui ne se parlent pas. Cela complique leur vie et leur accès aux services.

**Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale**

Québec 

Participation sociale et inclusion

L'exclusion sociale est « le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels, souvent interdépendants et cumulatifs », qui isolent des personnes ou des groupes¹⁰. De manière générale, la pauvreté constitue un facteur de risque majeur d'exclusion sociale et l'exclusion représente un frein crucial à la sortie de la pauvreté¹¹.

La [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) reconnaît dans son préambule que « les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs et que cette transformation est liée au développement social, culturel et économique de toute la collectivité. »

L'inclusion sociale et économique nécessite des solutions qui soutiennent la participation sociale et qui en reconnaissent les différentes formes dans la réalisation des activités quotidiennes qu'une personne est appelée à réaliser en société¹². La participation sociale suggère aussi de s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale en faisant participer ceux et celles qui ne sont pas entendus ou entendues dans l'élaboration des politiques qui affectent leur vie. En leur offrant les ressources et le soutien nécessaires pour participer, les citoyennes et les citoyens disposent d'un certain niveau de contrôle¹³.

Quelques statistiques

- « Les études épidémiologiques ont établi que la participation sociale est associée à des résultats bénéfiques pour la santé chez les personnes âgées. [...] La participation sociale accrue comporte une association positive avec l'autoévaluation de l'état de santé et une association négative avec la solitude et l'insatisfaction à l'égard de la vie. [...] Parmi les obstacles à la participation sociale déclarés fréquemment figurent les limitations liées à un problème de santé, le fait d'être trop occupé, les responsabilités personnelles ou familiales et le fait de ne pas vouloir participer seul à des activités »¹⁴.
- Dans le cadre d'une enquête portant sur les attitudes de la population envers les personnes en situation de pauvreté, trois quarts des répondantes et répondants (75 %) sont d'accord (Tout à fait ou Plutôt) avec l'énoncé stipulant que « les pauvres devraient faire plus d'efforts pour s'en sortir »¹⁵.

QUESTIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION SOCIALE ET À L'INCLUSION

Question 1

Selon vous, quelles sont les difficultés que vivent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale quand il s'agit de participation sociale et d'inclusion?

- L'obstacle principal à la participation sociale est le jugement négatif du public envers les personnes en situation de pauvreté. Les personnes ayant une déficience intellectuelle vivent encore beaucoup de discrimination.
- Il en va de même pour les personnes en situation de handicap et vivant en situation de pauvreté. Ces personnes cumulent des perceptions négatives à leur égard, ce qui limite grandement leur participation sociale dans certains cas.
- Certaines personnes en situation de handicap vivent beaucoup de capacitisme : on les limite donc dans leur participation sociale en les ségrégeant du reste de la société. Si des espaces sécuritaires regroupant des personnes en situation de handicap doivent exister, il est pertinent de favoriser l'inclusion de ces mêmes personnes au reste de la population.
- Dans bien des cas, les services liés à la participation sociale des personnes désaffiliées ou en situation de handicap limitant la participation économique se limitent à des activités occupationnelles ne permettant pas le développement des compétences. Il faut des services qui vont plus loin que le simple "maintien des acquis".
- Les organismes offrant des activités liées à la participation sociale et qui sont à mi-chemin entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'employabilité sont souvent exclus du financement de ces deux ministères.
- La notion de participation sociale doit être revue afin d'explorer ce qu'elle veut réellement dire en 2023, et y inclure des formes de participation non liées au travail.

Question 2

Quelles sont les pistes d'action ou les solutions qui pourraient améliorer la participation sociale et l'inclusion des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale spécifiquement?

- Il est nécessaire de mettre en place un comité travaillant sur les discriminations contre les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion afin de sensibiliser la population.

- Des campagnes plus ambitieuses sur le capacitisme doivent être mises en place, notamment auprès des employeurs et des milieux de travail.
- Il est impératif de développer des loisirs et des activités culturelles accessibles pour les personnes en situation de handicap et d'inviter ces personnes à y participer. Les organisations communautaires devraient être financées afin de fournir l'accompagnement nécessaire.
- Il faut financer adéquatement les organismes communautaires multisectoriels.
- Il faut entamer un dialogue national sur la façon de concevoir l'inclusion et la participation sociale afin de s'assurer que la définition de ces concepts réponde aux besoins et aux aspirations des personnes concernées.
- La Société propose l'adoption du concept de "rôle social actif".

Question 3

Quelles autres remarques pourriez-vous faire en lien avec la participation sociale et l'inclusion des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale?

Question 4

Avez-vous constaté ou pensez-vous que certains groupes de la population vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont plus touchés que d'autres groupes vivant la même situation et font face à des obstacles plus importants en matière de participation sociale et d'inclusion?

- Les personnes en situation de handicap, les personnes désaffiliées, toutes les personnes à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression.

Justice

Les personnes en situation de pauvreté peuvent avoir de la difficulté à accéder à des services juridiques pour faire valoir leurs droits en raison, notamment, du coût¹⁶ ou de la complexité des procédures judiciaires. C'est d'ailleurs pour remédier à ces problèmes d'accessibilité qu'a été adoptée la Loi sur l'aide juridique au Québec¹⁷.

Les personnes en situation de désaffiliation sociale, comme les personnes en situation d'itinérance ou susceptibles de l'être et celles ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie sont surreprésentées dans les tribunaux judiciaires¹⁸.

L'adaptation des services et des procédures judiciaires à la réalité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale revient donc à trouver des solutions qui s'ajoutent au processus judiciaire conventionnel¹⁹.

Quelques statistiques

- En 2019-2020, 26 139 personnes accusées ou condamnées ont été prises en charge par les Services correctionnels du Québec. Sur ce nombre, environ 10 % présentaient des problèmes de santé physique ou mentale.
- En 2019-2020, une moyenne de 4 345 personnes était incarcérée quotidiennement au Québec. Les personnes sans diplôme et les personnes vivant seules présentent notamment des taux d'incarcération beaucoup plus élevés que ceux de la population en général²⁰.
- Les résultats d'un sondage réalisé pour le compte du ministère de la Justice révèlent que 59 % des répondantes et des répondants considèrent que le système de justice n'est peu ou pas accessible en raison des coûts liés au processus judiciaire²¹.

QUESTIONS RELATIVES À LA JUSTICE

Question 1

Selon vous, quelles sont les difficultés que vivent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale quand elles doivent faire appel à la justice?

- La justice est peu adaptée aux besoins des personnes désaffiliées. Ces personnes sont souvent judiciarisées à outrance parce que le système de justice ne comprend pas leurs besoins. C'est souvent le cas pour les personnes contrevenantes qui ont une déficience intellectuelle. La déficience intellectuelle est un facteur de fragilité dans leur cas, et la judiciarisation n'aide pas à leur donner des clés pour participer positivement à la société.
- Le système de justice coûte très cher, ce qui limite l'accès à la justice. Avoir accès à la justice ne devrait pas être réservé aux plus riches.
- Les personnes désaffiliées ou en situation de handicap, notamment dans le cas de la déficience intellectuelle, semblent ne pas bénéficier de la même crédibilité ou ne pas être prises au sérieux lorsqu'elles ont recours au système de justice.
- La police est utilisée largement comme une façon de pallier les manques des services sociaux, c'est inacceptable et met à risque les individus ayant des besoins psychosociaux non répondus.

Question 2

Quelles sont les pistes d'action ou les solutions qui pourraient améliorer l'accès à la justice pour les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale?

- Il faut mieux former les intervenants du système de justice. Des formations devraient être données sur les particularités de plusieurs populations désaffiliées ou ayant des besoins spécifiques (par exemple, la déficience intellectuelle ou le trouble du spectre de l'autisme). Dans le cas de la déficience intellectuelle, cette condition est très mal connue des intervenants. Il faut former.
- Il faut également mettre en place des voies alternatives à la judiciarisation dans certains cas, quand il est manifeste que cela ne règlera pas le problème et que la judiciarisation ne mènera pas à une réadaptation de la personne.
- Il faut élargir l'accès à l'aide juridique, tout en revalorisant la profession d'avocat de l'aide juridique.
- Il faut intervenir auprès de la magistrature afin de la former aux particularités des personnes ayant des besoins particuliers.

- Il faut cesser le recours aux policiers comme des intervenants psychosociaux et miser sur les services sociaux et sur des interventions multidisciplinaires.

Question 3

Quelles autres remarques pourriez-vous faire en lien avec la justice quand il est question de soutenir les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ?

- Les personnes en situation de pauvreté ont peu de moyens pour se défendre contre les pratiques illégales en emploi, en logement, ou contre l'exploitation financière ou sexuelle.
- La pauvreté ne devrait pas être un obstacle à la justice.
- La façon dont le système de justice fonctionne fait en sorte de rendre moins crédible le témoignage des personnes ayant une déficience intellectuelle et donc réduit leur accès à la justice.

Question 4

Avez-vous constaté ou pensez-vous que certains groupes de la population vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont plus touchés que d'autres groupes vivant la même situation et font face à des obstacles plus importants en matière de justice ?

- Les personnes désaffiliées sont celles qui vivent le plus de discriminations dans leur accès et dans leur traitement au sein du système de justice.
- Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont souvent perçues comme moins fiables et ne sont pas prises au sérieux.

Changements climatiques et transition énergétique

Les conséquences, la fréquence, l'intensité et l'imprévisibilité des changements climatiques ont des impacts sur les inégalités socioéconomiques. « En milieu urbain, les personnes à faible revenu habitent au sein d'un îlot de chaleur urbain, près de sources de pollution (ex. : autoroute urbaine, quartier industriel) et dans un logement non ventilé ou climatisé dans une plus grande proportion ».²² Autre exemple, « les dommages matériels subis ou la perte d'emploi lors d'un événement météorologique extrême affecteront généralement davantage les personnes à faible revenu, puisque les coûts assumés représentent une plus grande partie de leur revenu global »²³.

La transition énergétique²⁴ vise à éliminer la surconsommation et le gaspillage d'énergie²⁵. On peut donc penser que la transition énergétique a des impacts différents sur les ménages en fonction des facteurs liés au faible revenu, au taux d'occupation ou à des facteurs externes au ménage, notamment l'inefficacité énergétique du logement et des appareils, le type d'approvisionnement énergétique et son coût. Du fait de leurs coûts généralement plus élevés, les gestes individuels écoresponsables, comme consommer des produits à impacts environnementaux réduits, sont souvent hors de portée pour les personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, la précarité énergétique survient quand une personne ne peut satisfaire ses besoins énergétiques faute de ressources, quand elle se prive d'autres produits ou services essentiels pour payer ses factures d'énergie ou quand elle n'arrive pas à payer ses factures énergétiques²⁶.

Quelques statistiques

- En 2017, entre 6 % et 19 % des ménages canadiens vivaient dans la pauvreté énergétique²⁷.
- Au Québec, les personnes ayant de plus faibles revenus étaient 20 % plus susceptibles de consulter un médecin en période de chaleurs extrêmes²⁸.

QUESTIONS RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Question 1

Selon vous, quelles sont les difficultés que vivent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale par rapport aux impacts des changements climatiques et à la transition énergétique?

- Les personnes en situation de pauvreté n'ont souvent pas les moyens de faire face aux changements climatiques. Ces personnes vivent souvent dans des logements inadéquats, dans des quartiers plus exposés aux intempéries (îlots de chaleur, inondations, etc.) et n'ont pas forcément les moyens de mettre en place des mesures pour palier aux effets des changements climatiques.
- Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas forcément les moyens d'utiliser ou d'acheter des véhicules ou des technologies plus soutenables et plus favorables à la lutte aux changements climatiques.
- Les personnes en situation de pauvreté vivent généralement dans des quartiers où l'urbanisme n'est pas favorable à une adaptation aux changements climatiques.
- Les personnes en situation de pauvreté ne sont pas toujours assurées et cela peut devenir un problème en cas de problématique liée aux changements climatiques (incendies, inondations, etc.).
- Les personnes en situation de pauvreté et les personnes en situation de handicap sont rarement incluses dans les plans d'urgence de la Sécurité civile et des ministères et organismes. Cela doit être corrigé.
- Les plans de sécurité civile ou les consignes en cas d'événements météorologiques majeurs sont rarement disponibles dans un langage clair et simplifié.

Question 2

Quelles sont les pistes d'action ou de solutions relatives aux impacts des changements climatiques et aux besoins liés à la transition énergétique qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ?

- Aider les personnes en situation de pauvreté à se doter de moyens pour lutter contre les effets des changements climatiques (par exemple la chaleur extrême) et assurer leur sécurité.
- Favoriser des mesures de transition écologique fondées sur le revenu disponible des personnes afin d'inclure les personnes en situation de pauvreté dans la transition écologique.

- Adopter de normes nationales d'urbanisme afin de mieux protéger les populations plus vulnérables, notamment en misant sur la protection contre les effets directs des changements climatiques (incendies, inondations, îlots de chaleurs, etc.).
- S'assurer de l'existence de régimes d'assurance publics pour aider les personnes en situation de pauvreté affectées par les effets des changements climatiques.
- S'assurer que les personnes en situation de pauvreté et les personnes en situation de handicap soient incluses dans les plans d'urgence des ministères et organismes et fassent partie des parties prenantes de la transition écologique.
- S'assurer de communiquer les mesures d'urgence ou de prévention en langage clair pour que tout le monde puisse comprendre les consignes et agir en conséquence.

Question 3

Quelles autres remarques pourriez-vous faire sur les enjeux des changements climatiques et ceux de la transition énergétique et sur la manière dont ceux-ci affectent les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ?

- Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas forcément les moyens de se doter d'équipements écoénergétiques ou n'ont pas toujours la chance de vivre dans des logements bien isolés. Il ne faut les pénaliser en les surtaxant au niveau de leur consommation d'énergie.
- Il est nécessaire de miser sur l'isolation obligatoire des logements au Québec.

Question 4

Avez-vous constaté ou pensez-vous que certains groupes de la population vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont plus touchés que d'autres groupes vivant la même situation et font face à des obstacles plus importants au regard des impacts des changements climatiques et de la transition énergétique ?

- L'ensemble des personnes vivant dans des quartiers ou des villes n'ayant pas misé sur une transition écologique et sur un urbanisme résilient est à risque.

Exemples de stratégies et de plans d'action gouvernementaux associés au thème Proximité et inclusion

- [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 – Pour des municipalités et des régions encore plus fortes](#) (Stratégie actualisée)
- [Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2027](#)
- [Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022](#) (prolongée)
- [Mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : Pour un véritable exercice du droit à l'égalité](#)
- [Politique-cadre d'électrification et de changements climatiques, le Plan pour une économie verte 2030](#)
- [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) (prolongée)
- [Plans d'action de développement durable des ministères et organismes](#)

Références

1. VACHON, Bernard. *Rebâtir les régions du Québec : Un plaidoyer, un projet politique*, Éditions MultiMondes, 2022, p. 71.
2. Les comparaisons interrégionales au Québec sont effectuées selon la mesure de faible revenu (MFR), à 50% de la médiane de revenu provincial après impôt.
3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Panorama des régions du Québec, Édition 2022*, Gouvernement du Québec, [En ligne], octobre 2022, p. 98. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2022.pdf>].
4. DAIGNEAULT, Pierre-Marc. « Le non-recours aux prestations : une menace pour l'État-providence », Institute for Research on Public Policy, [En ligne], 6 novembre 2020. [<https://policyoptions.irpp.org/magazines/november-2020/le-non-recours-aux-prestations-une-menace-pour-letat-providence/>]. GONZALEZ, Lucie et Emmanuelle, NAUZE-FICHET (coord.). « Le non-recours aux prestations sociales : Mise en perspective et données disponibles », Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, France, [En ligne], juin 2020, p. 9. [<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/dd57.pdf>].
5. LAURENT, Régine (coord.). « Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes », Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, [En ligne], avril 2021, pp. 126-127. [https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf].
6. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. « L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre », Rapport de l'auditeur indépendant, [En ligne], 2022, 29 p. [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_202205_01_f.pdf].
7. AUDY Émilie *et al.* « Inégalités d'accès et d'usage des technologies numériques : un déterminant préoccupant pour la santé de la population ? », Institut national de santé publique (INSPQ), [En ligne], juin 2021, 23 p. [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3148-inegalites-acces-usage-technologies-numeriques.pdf>].
8. BOURGET, Claire et Jonathan COUTURIER. « Portrait numérique des foyers québécois », *NETendances 2020*, Académie de la transformation numérique (ATN), vol. 11, n° 3, [En ligne], 2020, p. 4. [<https://transformation-numerique.ulaval.ca/wp-content/uploads/2022/09/netendances-2020-portrait-numerique-des-foyers-quebecois.pdf>].
9. CHARNOCK, Sarah, HEISZ, Andrew et Jennifer KADDATZ. « Le bien-être des Canadiens au cours de la première année de la pandémie de la COVID-19 », *L'Institut*

Vanier de la famille, Statistique Canada, [En ligne], 15 avril 2021. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2021003-fra.htm#n22>].

10. LECHAUME, Aline et Frédéric SAVARD. *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Gouvernement du Québec, [En ligne], 2015, p. 1.

[https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_2015_Indicateurs_exclusion_sociale.pdf].

11. *Ibid.*, p. 2.

12. RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP, Le modèle de développement humain – Processus de production du handicap, [En ligne]. [<https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele>](Consulté le 3 avril 2023).

13. UNIVERSITÉ DE DALHOUSIE. [En ligne].

[https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/diff/ace-women-health/SEI/ACEWH_fiches_de_reference.pdf] (Consulté le 29 mars 2023).

14. STATISTIQUE CANADA. Participation sociale et santé et bien-être des personnes âgées au Canada, Travaux de recherche, Rapports sur la santé, vol. 23, n° 4, [En ligne], décembre 2012, n° 82-003-XPF au catalogue, p. 10.

[<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-003-x/2012004/article/11720-fra.pdf?st=sRddOMfG>].

Voir aussi : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC ET COLLABORATEURS. La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé : réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire, [En ligne] 2008, 134 p.

[https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/859_RapportParticipationSociale.pdf].

15. SAMSON, Esther et autres. Les préjugés un obstacle majeur à la lutte à la pauvreté, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, [En ligne], 2021, p. 27. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_prejuges_CEPE.pdf].

16. MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Plan stratégique 2019-2023*, Gouvernement du Québec, [En ligne], 2021, p. 8. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/plan-strategique/PL_strat_2019-2023_MJQ.pdf].

17. Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques, 2010, chapitre A-14, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-14#:~:text=L'aide%20juridique%20est%20accord%C3%A9%20gratuitement%20%C3%A0%20tout%20enfant%20mineur,222022%2C%20c>] (Consulté le 28 mars 2023).

18. MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC. Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire/Programme d'adaptabilité des règles relatives à la poursuite, [En ligne], Version du 14 juin 2021. [https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais/centredoc/publications/programmes-services/PAJIC/PROG_PAJIC_Cadre_reference_MJQ-P.pdf] (Consulté le 28 mars 2023).

19. Op. cit., ministère de la Justice du Québec, 14 juin 2021.

20. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *Profil de la population carcérale 2019-2020*, [En ligne], Gouvernement du Québec, pp. 2-3. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_2019-2020.pdf].

21. MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC. *Plan stratégique 2019-2023*, Gouvernement du Québec, [En ligne], 2021, p. 8. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/plan-strategique/PL_strat_2019-2023_MJQ.pdf].

22. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Les aléas affectés par les changements climatiques : effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation, [En ligne], p. 11. [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2771-aleas-changements-climatiques-effets-sante-vulnerabilite-adaptation.pdf>] (Consulté le 19 mars 2023).

23. Ibid.

24. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. La transition énergétique, c'est quoi? Gouvernement du Québec, [En ligne], 2023. [<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos>].

25. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS, *Transition énergétique – À propos*, [En ligne]. [<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos>] (Consulté le 7 mars 2023).

26. UNION DES CONSOMMATEURS. Pour une politique énergétique au service des ménages québécois. Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, 19 août 2016, [En ligne], p. 6. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4084597>] (Consulté le 22 mars 2023).

27. RIVA, Mylene *et al.*, « Energy poverty in Canada: Prevalence, social and spatial distribution, and implications for research and policy », *Energy Research & Social Science*, vol. 81, [En ligne], novembre 2021. [[Energy poverty in Canada: Prevalence, social and spatial distribution, and implications for research and policy - ScienceDirect](#)].

28. BELANGER, Diane *et al.* « Perceived adverse health effects of heat and their determinants in deprived neighbourhoods: a cross-sectional survey of nine cities in Canada », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 11(11), [En ligne], 2014. [<https://doi.org/10.3390/ijerph11111028>] (Consulté le 16 mars 2023).